

Sommaire

Page 1

- SECURITE : bilan 2016 et perspectives 2017

Page 2

Echos du CE
-Rex Chantier Niort La Rochelle
-Stratégie de SNCF Réseau

Page 3

-Formations externalisées
-Altamétris
-Fusion des Infralog Bretagne et Pays de Loire

Page 4

Le saviez-vous ?
-Changement de poste
-Retraite
-Facilités de circulation

SECURITE : BILAN 2016 ET PERSPECTIVES 2017

L'année 2016 s'est terminée avec une diminution de 22 % des Evénements de Sécurité Remarquables en sécurité de l'exploitation ferroviaire (sécurité des circulations).

Néanmoins la sécurité au travail (sécurité du personnel) atteste de six accidents mortels : deux à SNCF Mobilité et quatre à SNCF Réseau.

L'UNSA Ferroviaire signale depuis des années la dégradation des conditions de travail, la réduction du personnel, l'allongement des parcours, l'augmentation du travail de nuit. Tous ces facteurs génèrent plus d'accidents.

La Direction annonce que la sécurité du personnel devient une priorité pour 2017.

Des règles d'or vont être définies !

Des actions vont être entreprises pour prévenir le risque d'accident routier.

Des actions vont être lancées pour prévenir les risques alcool et autres toxicomanies.

La prévention des risques liés à la coactivité va être aussi particulièrement travaillée.

Pour la sécurité de l'exploitation ferroviaire, les actions vont porter principalement sur la prévention :

- des ratés de fermeture de passages à niveau,
- des travaux hors domaine protégé,
- des erreurs de procédures dans le domaine circulation,
- des dépassements de vitesse,
- des franchissements des signaux d'arrêt (en particulier lors de manœuvres par refoulement),
- des erreurs d'immobilisation et dérives induites.



Pour l'UNSA Ferroviaire, en plus de la veille, du briefing, de l'autocontrôle, il est urgent :

- de faire porter le management sur la prévention des risques pour le personnel et d'écouter le personnel.
- d'embaucher pour alléger la charge mentale des salariés des équipes et pour alléger la charge de travail de l'encadrement
- de rédiger les contrats de travaux au plus près du terrain.



ÉCHOS DU COMITE D'ETABLISSEMENT MAINTENANCE ET TRAVAUX - REUNION DU 31 JANVIER 2017

Rex Chantier Niort La Rochelle



Le REX du chantier de régénération Niort-La Rochelle en ligne fermée (2016) a été présenté. Plusieurs mois après, les finitions du chantier ne sont toujours pas réalisées, la vitesse de 200 Km/h projetée ne sera jamais atteinte. Le chantier sous maîtrise d'œuvre du groupement Colas a été un grand fiasco, chantier non rendu dans les temps et avec des centaines de malfaçons. Le REX laisse apparaître certes un délai prévisionnel beaucoup trop court mais surtout **un très grand amateurisme des entreprises extérieures** sur les chantiers Voie et Caténaire.

C'est le 3^e chantier consécutif sous S9An°3, SNCF Réseau tombe de Charybde en Scylla mais persévère ! Faudra-t-il une catastrophe pour que la MOE revienne aux cheminots ?

Stratégie économique de SNCF Réseau

Le Président de SNCF Réseau Patrick JEANTET a fait en janvier un tour de France en participant à des conventions de cadres pour promouvoir sa politique. Il voit le contrat de performance négocié avec l'état et les 46 milliards qui seront investis en dix ans comme une chance pour rénover le réseau âgé en moyenne de 33 ans. Il a présenté ses cinq axes stratégiques constituant sa feuille de route :

- Performance économique et industrielle,
- Industrialisation de l'innovation,
- Politique de l'externalisation,
- Transversalité et responsabilité
- Ouverture du marché Voyageurs.

Pour l'UNSA Ferroviaire, Patrick JEANTET est surtout en train de mettre en place une nouvelle stratégie de sous-traitance généralisée. La sous-traitance va s'orienter vers des appels d'offre sur des prestations globales (exemple : une partie de ligne à rénover). SNCF Réseau conservera seulement la maîtrise d'ouvrage des opérations.

Le président souligne que les entreprises de sous-traitance devront être accompagnées par les agents SNCF pour monter en compétences (sécurité notamment). Les agents SNCF vont connaître une mutation de leur poste, il leur sera demandé de superviser la sous-traitance et de piloter les contrats d'externalisation.

L'UNSA-Ferroviaire est vent debout face à ces orientations. La maîtrise d'œuvre doit rester dans le giron de SNCF Réseau, et l'externalisation de prestations globales est catastrophique. Sur le plan social, Patrick JEANTET demande aux cheminots de brader leur savoir-faire à des entreprises concurrentes.

Quant à l'ouverture à la concurrence, pour Patrick JEANTET c'est une chance car il en espère plus de circulations et donc plus de perception de péages ! Rappelons que la concurrence au niveau du Fret a contribué à la baisse du trafic !

A son niveau, le président du CE M&T Matthieu CHABANEL a justifié l'externalisation dans le Métier Maintenance et Travaux par trois facteurs :

- une charge de travail très importante,
- la conviction qu'en travaillant avec des partenaires, les établissements seront plus efficaces,
- la nécessité de constituer une filière ferroviaire (ne pas rester en monopole) pour plaider auprès des pouvoirs publics et flécher les crédits sur le ferroviaire.

Pour l'UNSA ferroviaire, outre l'endettement vertigineux et dangereux que nécessite la rénovation trop tardive du réseau, la nouvelle politique d'externalisation va fragiliser de plus en plus la sécurité, et contribuera à démotiver le personnel.

Quant à l'état, l'actionnaire unique, sa stratégie ou plutôt son absence de ligne stratégique responsable ne garantit plus les intérêts de l'EPIC.

C'est toute la gouvernance qui est à revoir.

Formations externalisées



Concernant la formation, le département formation ne pouvant plus répondre à tous les besoins des établissements, les Directeurs d'établissement commencent à envoyer les agents dans des sessions organisées par des entreprises privées.

C'est parce que l'entreprise n'a pas entretenu son appareil de formation, a tardé à embaucher et n'a donc pas lissé les formations, que nous en arrivons là (50% de fermetures des écoles en 2010).

Pour l'UNSA Ferroviaire, cette externalisation est risquée. L'UNSA Ferroviaire s'interroge sur la qualité des formations, **parfois plus courtes que ce qui est pratiqué en interne, alors même que les évaluations niveau 3, dites de transfert en situation professionnelle, au retour des cours, ne sont le plus souvent pas réalisées.**

C'est une stratégie erronée de nos dirigeants qui est incompréhensible, grave, et qui va fragiliser la sécurité.

A Nanterre un nouveau bâtiment est déjà en construction pour la formation des opérateurs d>IDF mais la rénovation des centres de province n'est toujours pas engagée.



ALTAMETRIS

Patrick JEANTET a présenté la nouvelle filiale Altamétris dédiée aux drones. Les drones font bien partie des moyens d'investigation modernes et facilitent ainsi le travail du personnel. Ils constituent donc un progrès appréciable. L'UNSA Ferroviaire rappelle toutefois que leur utilisation doit être mieux cadrée dans l'entreprise et qu'une analyse des risques nouveaux devra être effectuée et transcrite dans la réglementation.

Concernant le déploiement en filiale, l'UNSA Ferroviaire aurait souhaité que cette entité soit directement intégrée dans l'EPIC.

Fusion des Infralog Bretagne et Pays de Loire



Concernant cette fusion, passée désormais en mode projet, l'UNSA-Ferroviaire ne peut se satisfaire de la réunion dite de Concertation Spécifique de Projet n°2. Au mieux les intentions de la Direction étaient d'informer les organisations syndicales sans réelle concertation, mais il s'avère que le devenir des cheminots dont les postes vont être supprimés n'a été que trop peu évoqué.

Le devenir et la localisation des unités de production et corollairement celui des personnels, le devenir des agents de Bretagne qui voient leur siège supprimé dans un bassin d'emploi déjà sinistré restent notamment à travailler. L'UNSA Ferroviaire demande la possibilité d'un travail bi-localisé ou de télétravail dans les pôles, compte tenu des moyens modernes existants.

Les temps de déplacement moyens entre les trois sites Nantes, Rennes ou Lorient tournent autour de 1h45 en train. Sans adhésion de la Direction aux nouveaux modes de travail à distance, la Direction dégradera les conditions de vie au travail et les conditions de vie personnelle des agents concernés.

Les préfigureurs ont par ailleurs été choisis très majoritairement parmi le personnel nantais, ce qui jette un doute sur la sincérité d'une démarche partagée et au service de tous. Un des préfigureurs a même été choisi hors des deux établissements, alors que de nombreux cadres vont perdre leur poste en Bretagne.

L'UNSA Ferroviaire exige une meilleure écoute et une meilleure prise en compte des problèmes personnels des agents en suppression de poste dans la région Bretagne, à Rennes et Lorient.



CHANGEMENT DE POSTE

La formule de consultation (imprimé 0630) constitue légalement un avenant au contrat de travail qui entérine l'accord du salarié pour changer de poste. Alors que des pressions hiérarchiques s'exercent pour déplacer certains agents, l'UNSA Ferroviaire rappelle qu'un avenant nécessite le plein accord du salarié et que celui-ci n'est en aucun cas « forcé » d'accepter. L'UNSA Ferroviaire reste à la disposition des agents pour les conseiller en cas de difficultés.

RETRAITE

Le décret 2011-291 du 18 mars 2011 avait transposé la loi de réforme des retraites de 2010 pour le régime spécial de retraite SNCF. Comme prévu, depuis le 1er janvier 2017, les conditions de départ en retraite sont donc modifiées.

Les âges d'ouverture du droit à pension augmentent chaque année, par génération, pour atteindre progressivement 57 ans pour les agents nés à compter du 1er janvier 1967.

Chaque situation est spécifique. Aussi pour projeter vos droits, nous vous conseillons de consulter le site <https://www.cprpsncf.fr>.

Cliquer sur « Assurance retraite » puis « Droit à pension du régime spécial » puis « Calculer votre pension personnelle » et enfin « Le coefficient de décote ou de surcote ».

Pour finir cliquer sur « pour connaître le nombre de trimestres requis selon votre génération après 2017 ».

Vous accéderez ainsi à un tableau récapitulatif de calculs des droits, par âge de naissance : trimestres requis, taux de décote, âge d'ouverture des droits, âge pivot.



FACILITES DE CIRCULATION

Suite à l'intervention de l'UNSA-Ferroviaire, la Direction revient en arrière et ne modifie pas les facilités de circulation pour les ayants droit étudiants.

Le 5 juillet 2016, l'Entreprise publie une actualisation du document référentiel RH00400 intitulé « Facilités de circulation des actifs sur le réseau SNCF », sans concertation des partenaires sociaux.

Début 2017, elle informe les agents à l'aide d'une communication interne, que les enfants de plus de 21 ans poursuivant leurs études, bénéficieront de facilités de circulation limitées aux trajets allant de leur seul lieu d'hébergement (et non plus, au choix, du domicile de leurs parents ou de leur lieu d'hébergement) à la gare desservant l'établissement fréquenté.

L'UNSA-Ferroviaire s'est opposé fermement à la mise en place de cette mesure injuste.

Face à l'action de l'UNSA-Ferroviaire, la Direction est revenue sur sa position et a rétabli les droits initiaux, à savoir les trajets allant du domicile des parents ou du lieu d'hébergement de l'étudiant à l'établissement scolaire fréquenté.

L'UNSA-Ferroviaire reste cependant vigilant quant au maintien des facilités de circulation pour l'ensemble des salariés concernés et leurs ayants droit ! L'UNSA-Ferroviaire reste mobilisé à vos côtés pour la sauvegarde de vos droits !



L'UNSA-Ferroviaire, créateur de lien social, travaille à votre service.

Directeur de la publication : Didier MATHIS

Vos élus CE M&T : Nadine THEVENOT, Pierre HENRY, Yann DUREAU, Sébastien COLLOTTE, Benoit THEVENARD, Pascal STRICHER, Pascal ESCANDE, Jean Pierre SCATENA

Contactez vos élus UNSA Ferroviaire pour obtenir les PV des séances plénières

Si vous souhaitez recevoir automatiquement les publications Maintenance et Travaux, merci de faire votre demande par simple courriel adressé à thevenot.n@unsa-ferroviaire.org et de nous indiquer votre adresse mail personnelle.

Vous pouvez consulter notre site via : Intranet ou Internet <http://www.unsa-ferroviaire.org>